



Salarait Déguisé

Par rickardo

Bonjour,

Je suis auto entrepreneur et ma dernière mission que j'ai accepté ne s'est pas vraiment passée comme prévu. J'ai accepté une mission freelance à durée indéterminé (il était écrit une semaine voir plus sur la proposition sur malt.fr). Trop pris par la mission en tant que telle, j'ai travaillé avec eux pendant 3 semaines sans devis ni contrat signé. A la fin de cette 3ème semaine je décide d'arrêter la mission pour tout un tas de raisons (travail demandé qui ne correspondait pas à ce qui était proposé lors de l'entretien, équipe désorganisée ...), Je leur ai simplement dis que je ne pouvais plus travailler dans ces conditions.

Ce qui s'est passé après, j'ai tout simplement envoyé un devis en demandant de le signer. L'entreprise me réponds et me propose de négocier ce que je refuse en renvoyant un descriptif de mes jours travaillé ainsi que mon taux journalier pour laisser une trace par mail. L'entreprise finie par me demander un rib, je réponds en envoyant en plus une facture et je n'ai toujours pas été payé. Cela fait maintenant plus d'un mois que la facture à été envoyée.

Je me demande maintenant si les prud'hommes sont envisageable.

J'ai plusieurs éléments qui prouvent ma présence dans leur locaux (mails, discussions par chat sur le projet, historique du code et même une photo)

J'ai donc travaillé pour cette entreprise sans le moindre contrat, ce qui pourrait passer pour du salariat déguisé.

A votre avis, quelle sont mes chances au prud'homme pour une telle affaire ?